

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE
MRC DES CHENAU**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
16 DÉCEMBRE 2014**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse MRC des Chenu, tenue à la salle des conférences du bureau municipal, 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse, le mardi 16 décembre 2014 à 19h00, sont présents, le maire monsieur Guy Veillette, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Mireille Paquin et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence du maire.

(MONSIEUR)

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent. Cette séance est convoquée par monsieur Guy Veillette, maire, conformément aux dispositions du code municipal.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h00 et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel est annexé à la page 1848 du présent procès-verbal.

2014-12-27

Programme d'Infrastructure Québec - Municipalité (PIQM), ouverture d'un emprunt temporaire à la caisse populaire de la Moraine

ATTENDU que la municipalité a débuté ses travaux dans le cadre du programme d'Infrastructure Québec-Municipalité (PIQM), lesquels travaux sont évalués à 3 017 117\$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt temporaire pour payer les dépenses au cours des travaux, en attente du versement de la subvention gouvernementale ;

ATTENDU les négociations intervenues entre les représentants de la municipalité et le Centre financier aux entreprises concernant les conditions de cet emprunt temporaire ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil contracte, auprès de la Caisse populaire de la Moraine, un prêt à demande, n'excédant pas 3 017 117\$ et ne pouvant excéder la date du financement à long terme ;

QUE le conseil accepte l'offre de la Caisse populaire de la Moraine pour son emprunt temporaire, à un taux variable, au taux préférentiel plus un, les intérêts étant payables mensuellement ;

QUE le conseil mandate messieurs Guy Veillette et Stéphane Bourassa, respectivement maire et directeur général de la municipalité, pour signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de prêt avec la Caisse populaire de la Moraine.

Adoptée à l'unanimité.

Report de la date d'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2015

Contenu que le Ministre a apporté des précisions rassurantes sur les possibles coupures aux compensations tenant lieu des taxes, les membres du conseil décident de ne pas reporter l'adoption des prévisions budgétaires 2015.

Période de questions

- Aucune question.

2014-12-28

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

(À CES CAUSES)

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité.

Guy Veillette, maire

Stéphane Bourassa,
Directeur général